

Annexe B
(Feuille à conserver)

Code de vie

En tant que parent, prenez quelques instants pour réfléchir à nos engagements et à vos responsabilités dans le cadre du projet sportif dans lequel vos jeunes sont impliqués.

Nos engagements

Les intervenant(e)s, à savoir les athlètes, les entraîneur(e)s, les officiel(le)s et les organisateurs/trices doivent :

- agir dans le respect d'eux-mêmes; faire preuve de dignité, modestie, équité, justice, compétence, maturité, leadership; avoir une attitude positive, connaître les règles;
- agir dans le respect des autres : par leurs paroles, leurs attitudes, leurs comportements et leurs actions ;
- agir dans le respect de l'environnement (humain et physique) ;
- créer un climat de jeu amusant, sécuritaire, éducatif et propice à l'apprentissage ;
- respecter les aménagements et le matériel mis à leur disposition (par exemple, remettre aux personnes concernées, le plus rapidement possible, le matériel de ski de fond loué).

Votre code de vie

En tant que groupe de parents de jeunes athlètes, précisons les comportements que nous considérons acceptables, c'est-à-dire qui sont porteurs de respect envers les autres intervenants (e)s et qui favorisent un climat d'éducation et d'apprentissage. Ces comportements devraient être basés sur les valeurs identifiées plus haut et qui font partie de ce que nous considérons être « nos droits » :

- ne pas crier des consignes aux jeunes athlètes durant un cours ;
- ne pas courir après les jeunes athlètes durant un cours ou une rencontre ;
- créer une ambiance dynamique et respectueuse autour de nous ;
- accepter une erreur d'un(e) jeune athlète ou de l'officiel(le).

Règles de bonne participation

Nous souhaitons cette année développer de nouveaux espaces de vie. Le présent document propose quelques recommandations concernant les actions adéquates pour le bon déroulement d'une journée à l'école de ski.

- Arriver de 15 à 20 minutes avant le début des cours qui débutent le matin à 10h30 et à 13h30 l'après-midi ;
- Accompagner les enfants jusqu'au moniteur de ski lorsque les parents et enfants sont en retard ;
- Arriver au minimum 30 minutes avant le début du cours pour prendre possession du matériel pour les jeunes qui ont du matériel de location; **à la fin du cours, remettre le matériel dans la zone de location, sans délai, pour permettre aux groupes suivants de profiter pleinement de leur cours de ski ;**
- Éviter de monopoliser des tables lorsque ces dernières ne sont pas utilisées pour les repas, louer un casier, si nécessaire ;
- Conserver la salle à manger propre.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration, en vous souhaitant une bonne saison de ski de fond.

Didier Bouvier

Coordonnateur de l'école de ski fond
Parc national d'Oka
2020 Chemin d'Oka
Oka (Québec), JON 1E0
Téléphone: 450-479-8365 poste 6526,
Télécopieur: 450-479-6250
Courriel : ecoledeski.oka@sepaq.com
Site Internet : www.parcisquebec.com/oka